# Résolution sur la Journée mondiale de lutte contre le sida

2004/2615(RSP) - 02/12/2004 - Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité

A l'occasion de la journée mondiale du SIDA, le Parlement européen a adopté une résolution qui réaffirme le droit de tout être humain à avoir accès aux soins de santé et aux traitements médicaux. Les députés rappellent que, si la tendance à l'augmentation des cas d'infection par le VIH/sida n'est pas inversée, il sera impossible d'atteindre l'objectif primordial du Millénaire pour le développement, à savoir faire disparaître la pauvreté extrême et la faim d'ici 2015 et réduire de moitié la proportion des personnes qui disposent d'un revenu de moins d'un dollar par jour et qui souffrent de la faim.

Le Parlement invite la Commission et les États membres à verser, sur une longue durée, une contribution d'au moins 1 milliard EUR au Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme (GFATM). Il souligne que les stratégies nécessaires pour combattre efficacement l'épidémie de VIH/sida doivent englober tout à la fois une approche globale en matière de prévention, d'éducation, de soins et de traitements, les technologies appliquées actuellement, un plus large accès aux traitements ainsi que la mise au point très rapide de vaccins et de microbicides.

Préoccupé par les taux croissants d'infection, en particulier dans le groupe d'âge des 15-25 ans, et le manque de financements de la part du secteur privé, le Parlement appelle les donateurs privés à s'associer aux secteurs caritatif et public pour mettre au point des vaccins, en particulier en Afrique. Il invite également l'industrie pharmaceutique à réduire les prix des médicaments, y compris les vaccins et les produits de diagnostic.

Le Parlement demande que la Commission et les États membres augmentent leur effort de recherche et de développement de médicaments thérapeutiques et préventifs plus efficaces et invite en particulier l'UE et ses États membres à mobiliser des fonds supplémentaires pour faciliter des partenariats effectifs avec les firmes pharmaceutiques en vue d'élaborer des vaccins. Il invite l'Union européenne à accorder la priorité aux problèmes de santé sexuelle et reproductive dans le cadre de programmes de financement en matière de planification familiale et, en particulier, à modifier les comportements sexuels par des stratégies de réduction des risques, à éduquer les jeunes gens et, surtout, les jeunes filles et les jeunes femmes en matière de MST et de VIH, à encourager l'utilisation des préservatifs et le recours à d'autres méthodes de contraception, et à combattre les idées fausses qui sont répandues quant à l'efficacité des préservatifs. La Commission est invitée à encourager les pays en développement à rétablir et à développer les services publics dans des domaines essentiels tels que l'accès à l'eau et l'hygiène, la santé et l'éducation.

Le Parlement demande à la Commission de créer des instruments législatifs spécifiques destinés à encourager les activités de recherche et de développement portant sur les maladies négligées et les maladies liées à la pauvreté, et de veiller à ce que les résultats des recherches répondent aux besoins spécifiques des pays en développement. Tous les partenaires concernés sont invités à accélérer les mesures d'autorisation de nouveaux médicaments et vaccins et à veiller à ce que les patients des pays européens plus pauvres aient également accès aux traitements à des prix abordables. A cet égard, il souligne la nécessité de veiller à ce que l'objectif consistant à fournir des médicaments abordables aux pays en développement ne soit pas compromis par des procédures excessivement restrictives ou lourdes ni par la réimportation, dans l'Union européenne, de produits pharmaceutiques fabriqués sous licences obligatoires.

Le Parlement engage les pays développés à adopter une dérogation à l'application de l'accord ADPIC, de manière à permettre aux laboratoires pharmaceutiques des pays en développement de continuer à fournir

des médicaments génériques à bas coûts. Il invite la Commission à s'opposer, tant au sein de l'OMC que dans ses relations bilatérales, à ce que les États-Unis incluent dans leurs accords bilatéraux avec les pays en développement des dispositions imposant à ces pays de renoncer à faire usage du droit qui leur est reconnu par la Déclaration de Doha d'utiliser ou d'importer les médicaments génériques nécessaires dans l'intérêt de la santé publique. Il demande à l'UE d'élaborer des politiques et des programmes dans ce domaine et invite la Commission à veiller à ce que des ressources accrues soient mises à disposition, dans le cadre des perspectives financières 2007-2013, pour soutenir un renforcement sensible de la lutte contre le VIH/sida, notamment en contractant un engagement pluriannuel à l'égard du Fonds mondial contre le sida, la tuberculose et le paludisme.